



PROTCOLE SANITAIRE A L'USAGE DES ADHERENTS ET DES ACCOMPAGNATEURS

Version du 30 aout 2021

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des consignes officielles. Il sera impératif pour les adhérents et les accompagnateurs de respecter l'ensemble des mesures sous réserve d'être exclu de l'activité.

Merci de respecter les consignes des cadres du club Gambetta.

Activités bébés nageurs et aqua récré – piscine Bon Pasteur

- Obligation de présenter le Pass sanitaire à chaque séance pour tout accompagnateur ou enfant de plus de 12 ans.
- Port du masque obligatoire pour le parent accompagnateur pendant le temps de présence dans le bâtiment. Pour le parent allant dans l'eau, le masque sera posé sur la table à langer juste avant l'entrée dans l'eau et sera remis après la douche.
- Chaque parent veillera à désinfecter, avec les produits fournis, la table à langer où sera posé l'enfant.
- La douche savonnée reste obligatoire (corps et cheveux) avant l'entrée dans l'eau. A la fin de la séance, la douche est autorisée sans restriction pour l'adulte et l'enfant.
- Le parent accompagnateur pourra rester au bassin quelques minutes sous réserve de conserver son masque et devra sortir une fois l'enfant dans l'eau.

- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.

Activités Enfants de 4 ans à 18 ans

- Obligation de présenter le Pass sanitaire avant d'entrer dans le bâtiment pour tous les enfants de plus de 12 ans et les accompagnateurs.
- Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans
Pour les enfants, le masque pourra être enlevé à la sortie des vestiaires
- Douche obligatoire avant l'entrée dans l'eau
A la fin de la séance, la douche est autorisée.
- Chaque groupe sera confié à un cadre du club.
- A la fin des séances, les temps de jeux collectifs sont à nouveau autorisés aux enfants.
Afin de ne pas saturer l'espace douche, les enfants des groupes de préapprentissage seront sortis de l'eau quelques minutes avant les autres.
- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.

Activités adultes (natation et aquaforme)

- Obligation de présenter le Pass sanitaire à chaque séance avant d'entrer dans le bâtiment.
- Chaque adulte veillera personnellement à respecter les règles de distanciation pendant l'accès aux bassins et lors de la séance.
- Port du masque obligatoire jusqu'aux vestiaires.
- Douche obligatoire avant l'entrée dans l'eau.
A la fin de la séance, la douche est autorisée.
- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.